

Dépêche n°125704

[Christophe Boulay](#)

Paris, Jeudi 14 janvier 2010, 14:53:23

Ligne directe: 01 53 10 09 70

Relations professionnelles et régulations sociales : un ouvrage recherche « les nouvelles dimensions du politique »



"Les nouvelles dimensions du politique", dir. Laurent Duclos, Guy Groux, Olivier Mériaux  
DR

« La négociation collective des relations de travail et des protections sociales [...] a suscité l'émergence d'un type particulier de gouverne politique qui reconnaît et encourage l'existence d'un ordre institutionnel distinct de celui organisé par la démocratie représentative. » Dans ce contexte, « la particularité des relations professionnelles est que salariés et employeurs, dont les représentants sont investis d'un pouvoir normatif dans la négociation collective, peuvent se forger eux-mêmes leur propre loi, mais souvent [...] dans un cadre défini par le législateur ». Ainsi, aujourd'hui, « on assiste à la montée d'un État 'régulateur' du monde social, un État régulateur plus que législateur et qui laisse plus de place ou d'espace aux régulations définies par les acteurs sociaux ». C'est cette articulation entre démocratie sociale et démocratie politique qu'analyse l'ouvrage « Les nouvelles dimensions du politique : relations professionnelles et régulations sociales », qui vient de paraître aux éditions LGDJ.

L'ouvrage pluridisciplinaire, qui réunit les contributions d'une vingtaine d'auteurs, est publié sous la direction de Laurent Duclos, adjoint au chef du département des synthèses à la DGEFP et chercheur associé au laboratoire IDHE (Institutions et dynamiques historiques de l'économie), Guy Groux, directeur de recherche au Cevipof et au CNRS, et Olivier Mériaux, chargé de recherche au sein de l'unité Pacte (Politiques publiques, action politique, territoires) de l'IEP de Grenoble, directeur de la stratégie et du développement du groupe Amnyos Consultants. À l'occasion de cette parution, un [débat](#) est organisé par le [Cevipof](#), mercredi 20 janvier 2010.

AEF a demandé à Xavier Baron, consultant, une recension de l'ouvrage dont nous publions le texte intégral dans notre docuthèque. En voici une synthèse.

## **UN TABLEAU EN DEMI-TEINTE**

« Comment notre démocratie se débrouille-t-elle d'une difficulté évidemment croissante à concilier une foultitude d'intérêts et d'exigences particulières des acteurs économiques, et la poursuite de l'action publique dans le sens du bien commun ? » Sur les différents sujets abordés, les auteurs dressent un tableau en demi-teinte, du noir au gris. Jérôme Pelisse est franchement critique s'agissant de reprendre la genèse de l'échec des 35 heures. Luc-Henri Choquet anticipe sur les limites d'un « échange politique » qui reste dans l'entre deux en matière de politique familiale. Emmanuel Henry est dubitatif s'agissant d'observer la contradiction entre les logiques « de gouvernance managériale » propres à la gestion des risques professionnels et les logiques de santé publique qui enferment les acteurs dans des compromis non dicibles, toujours fragiles face aux perspectives de leur publicisation.

Philippe Méhaut et Éric Verdier soulignent les allers-retours et la multiplication des scènes de négociation s'agissant de déléguer, ou non, la responsabilité de la formation professionnelle aux acteurs privés, au risque de laisser la main aux branches et la primauté aux enjeux patronaux. Hélène Michel et Laurent Willemez pointent les ambiguïtés d'une réforme qui généralise et étend les moyens et la représentativité des prud'hommes, mais conduit à faire cohabiter, dans une seule et même institution, une tradition de régulation corporative des conflits, un espace d'affrontement entre organisations et un enjeu central de représentativité sociale et syndicale (par l'élection). Jules-Mathieu Meunier explicite dans le cas du 1 % logement comment le paritarisme achoppe sur le discrédit des institutions, puis sur une centralisation politique et financière, avant de retrouver un espace propre par une redéfinition de leur action en liaison avec les politiques d'emplois.

## **PENSER LES CONDITIONS D'UNE DÉMOCRATIE TOUJOURS VIVACE**

Au-delà, et c'est l'objet spécifique des introductions et de trois chapitres de discussions théoriques, il s'agit bien d'un projet collectif. Cela marche mal, c'est entendu ! Mais est-ce la marque d'un essoufflement de la démocratie en général, d'un « tout fout le camp » ? L'ambition de l'ouvrage perce dans l'idée que ce qui s'invente de pratiques rénovées ou inédites, pluralistes, territoriales, communautaires, en forme de projet ou de logique

managérial est emblématique et symptomatique de ce qui attend tous les autres domaines de la démocratie.

Plusieurs contributions de l'ouvrage revisitent ainsi les concepts et les courants théoriques de la discipline : corporatistes, institutionnalistes, la notion de réseaux, l'échange politique, les glissements vers la démocratie associative, les notions de lois négociées et de lois dispositives, la pluralité...

## **L'ÉMERGENCE DU DIALOGUE SOCIAL AU NIVEAU EUROPÉEN**

Deux contributions se penchent tout particulièrement sur l'Europe et le fonctionnement des institutions communautaires. Marie-Laure Basilien éclaire la difficulté d'un empilement des niveaux de légitimité qui ne peuvent que se faire concurrence. En pratique, faute de disposer d'une légitimité représentative réelle (alors qu'elle est vivace au niveau national), l'Union européenne est condamnée à promouvoir une légitimité des institutions par les résultats. Les instances communautaires ayant manifesté leur incapacité à produire des normes suffisamment nombreuses et contraignantes pour dessiner un modèle social européen, elles recourent aux partenaires sociaux, qui se voient attribuer un rôle essentiel dans la décision, dans l'espoir que leur intervention soit plus efficace. Si les destinataires de la règle en sont ainsi devenus les rédacteurs, ils ne constituent qu'un ordre juridique professionnel. Les textes restent soumis à l'ordre supérieur des États. Il en résulte une distinction factice entre normes et décisions, règles législatives et règles opérationnelles, une perte d'homogénéité, une flexibilité discutable de l'application de la norme.

Arnaud Mias renchérit à la suite d'une étude des textes des directives. En remontant de la décision communautaire aux premières propositions, dont la Commission garde la pleine et entière responsabilité, il constate que, sur la forme, les textes sont très peu modifiés (il est vrai après parfois douze à vingt ans de discussions préalables !). Loin de négocier « à la place du Conseil », les partenaires sociaux s'inscrivent dans la continuité d'un travail entamé par les politiques, bien avant l'ouverture des négociations.

## **L'ÉMERGENCE DU DIALOGUE SOCIAL TERRITORIAL**

En France et en Europe, on assiste à une autre diversification des espaces de la négociation collective et du dialogue social, au niveau infra-national. Annette Jobert, Fausta Guarriello et Eckhard Heidling ont mené une analyse comparative du dialogue social territorial en France,

en Italie et en Allemagne. Il en ressort essentiellement des caractéristiques et des logiques communes, quelles que soient les configurations nationales. D'un point de vue de méthode, si le premier enjeu consiste à identifier les acteurs et le second à élaborer un diagnostic partagé de la situation, ensuite, la règle est justement la variabilité des instruments et des dispositifs.

Au-delà, les auteurs repèrent deux logiques dans les trois pays. La première est une déclinaison sur le plan territorial de la négociation sociale, plus fréquente en Allemagne ou en Italie qu'en France. La seconde, plus nouvelle et ouverte, plus indéterminée et fragile encore, est désignée sous le terme de « gouvernance territoriale ». Dans tous les cas, elles interrogent le modèle vertical de la négociation sociale de branche et d'entreprise.

## **L'ÉTAT N'EST PLUS UNE AUTORITÉ SOUVERAINE**

In fine, que les États démocratiques soient coiffés par le haut, l'UE, ou débordés par le bas, les territoires, c'est leur souveraineté et leur légitimité elles-mêmes qui sont en cause. Pour Laurent Duclos et Olivier Mériaux, la loi devient un « instrument de l'efficacité économique » et le social n'est plus qu'un obstacle à l'universalisation des droits économiques. Ils citent Alain Supiot : « Aucune instance n'est habilitée à autoriser les États à exciper de considérations sociales pour limiter le jeu du droit de la concurrence ».

Paradoxalement, cela n'enlève rien à la centralité de l'État. D'une part, celui-ci n'est pas la seule institution condamnée à (se) trouver une nouvelle légitimité. D'autre part, le caractère « incertain » de la production normative des deux espaces qui le concurrencent, l'Europe et les territoires, oblige encore souvent à repasser par le niveau étatique.

## **QUELLE REPRÉSENTATIVITÉ ?**

Le détour par l'histoire des relations industrielles, la discussion de l'enjeu démocratique et les limites de la pensée théorique conduisent ainsi Laurent Duclos et Olivier Mériaux à une triple observation. L'entreprise elle-même a changé. « Le renouvellement du paradigme de l'entreprise, à travers la figure du réseau, précipite la crise de gouvernementalité appuyée sur un modèle hiérarchique de l'institution ». L'organisation du dialogue social présuppose toujours une organisation du pouvoir économique. Celle-ci emprunte désormais à la figure de réseau, mouvante, aux contours flous et à durée de vie limitée. Ces organisations, « sur le mode d'une hydre à plusieurs têtes », mettent en échec les représentations des collectifs de travail pensés en référence à des structures d'entreprises stables et fermées. Au-delà, les

auteurs reviennent sur la capacité des représentations collectives à lier leurs actions et projets à un fondement qui les légitime et qui permette de les identifier. A force de discuter de ce que font les organisations (leur fonctionnalités), on a perdu de vue l'intérêt d'une observation de ce qui les fonde comme institutions, c'est-à-dire, l'idée d'œuvre qu'elles ont à réaliser.

Ainsi, ce ne serait pas tant (ou pas seulement) le syndicat qui s'épuise, que les solutions de gouvernement qui s'appuient sur des institutions dont la légitimité est en cause. D'une part, lourdement hiérarchisée, le doute s'est installé sur qui, ou sur ce que, l'institution représente exactement. D'autre part, nombre d'entre elles sont largement désorientées s'agissant de l'idée même qui les fonde. Enfin, l'expérience répétée de leur inadéquation à l'évolution des autres pouvoirs économiques et politiques (financiers, supra ou infra nationaux...) use les représentants comme les attentes des représentés. Il faut donc, selon eux, être capable de repenser la représentativité, en la liant à la question de la responsabilité, non pas pour les raccrocher à « l'Acteur institutionnel » (le Medef, l'entreprise, le syndicat...), mais pour qu'elle s'impute à l'action et aux projets que forment les acteurs qui l'animent (tel ou tel directeur général, secrétaire national ou responsable local...).

« Les nouvelles dimensions du politique - Relations professionnelles et régulations sociales », de Laurent Duclos, Guy Groux, Olivier Mériaux (dir.), éd. LGDJ, coll. « Droit et société-Recherche et travaux », Volume n° 19, ISBN 978-2-275-02822-4, 312 pages, 37 euros



**Contacts :**

- Inscription à la matinée du Cevipof : [marcelle.bourbier@sciences-po.fr](mailto:marcelle.bourbier@sciences-po.fr)
- Xavier Baron, BCRH, [xavier.baron8@gmail.com](mailto:xavier.baron8@gmail.com) [www.xavierbaronconseilrh.fr/](http://www.xavierbaronconseilrh.fr/)

**Lire dans la docuthèque :**

- [Relations professionnelles et régulations sociales : à la recherche des nouvelles dimensions du politique \(Xavier Baron - Janvier 2010\)](#)  
Document n°2659